

**FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX**

Route départementale N° 774

Travaux de remplacement du Mur du Ruicard

Commune de La Roche Bernard

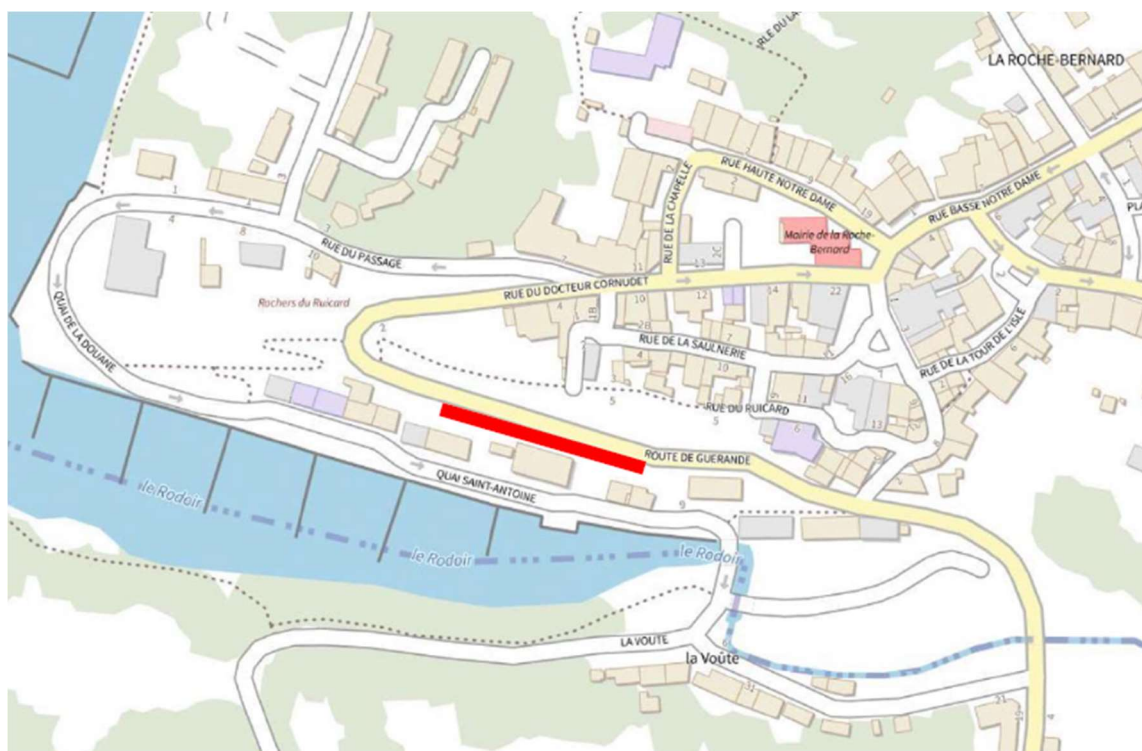
Mars à Novembre 2025

**Objet de l'opération**

Le Département va engager des travaux de remplacement d'un mur de soutènement d'environ 80m de long soutenant la Route départementale n°774, dans l'agglomération de La Roche Bernard, Route de Guérande, à proximité du rocher du Ruicard.

Les travaux du Département du Morbihan portent sur :

- Les installations de chantier, les demandes d'autorisation, les études, les récolements
- Les travaux préparatoires
- Les Terrassements et les démolitions
- La construction d'un mur de soutènement en béton armé
- La réalisation de maçonneries en pierres
- Le remblaiement et la mise en œuvre de réseaux
- La réalisation d'une voirie
- La remise en état des terrains

**Plans de situation**

## Désignation des intervenants

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Département du Morbihan
<b>Maîtrise d'œuvre :</b>	Direction des Routes et de l'aménagement (Représentant Maîtrise d'œuvre chantier– SGTNOA - POA)
<b>Entreprises :</b>	SAS NOVELLO (Finistère - Travaux de Génie Civil) SAS LESSARD TP (Côtes d'Armor - Travaux de Terrassements)

**Montant de l'opération :** 1 105 000 € TTC

## Contenu des travaux de réparation de l'ouvrage

Sur l'itinéraire de la Route Départementale n°774 (RD774), l'ouvrage d'art départemental, dit « Mur du Ruicard », long de 130m et situé dans l'agglomération de La Roche Bernard, Route de Guérande, permet la continuité de circulations du centre-ville de La Roche Bernard vers son port et au-delà vers le Sud en direction de Férel (56) et d'Herbignac (44). Hormis la voie étroite communale à sens unique du port de La Roche Bernard, c'est le seul accès Sud au quartier touristique du port de l'agglomération.

Ce projet de remplacement d'une portion de 80m de l'ouvrage s'inscrit suite à l'effondrement partiel de la paroi du mur en février 2024 et ayant eu pour conséquence la neutralisation de la voie en direction de Férel. Le diagnostic ayant conclu que la portion concernée actuelle est très instable, le département s'est rapidement engagé dans un projet de travaux d'urgence d'envergure.

Ces travaux permettront de rétablir une circulation normale sur la RD774 et de mettre en œuvre un ouvrage neuf et stable pour de nombreuses décennies.

Les activités économiques traditionnelles, le fonctionnement courant de l'agglomération et surtout les activités touristiques importantes du quartier, dépendent très fortement de cette portion de RD774. Il convient donc de limiter au maximum :

- les nuisances sonores
- la durée de fermeture de la route départementale
- les restrictions de circulation en période estivale

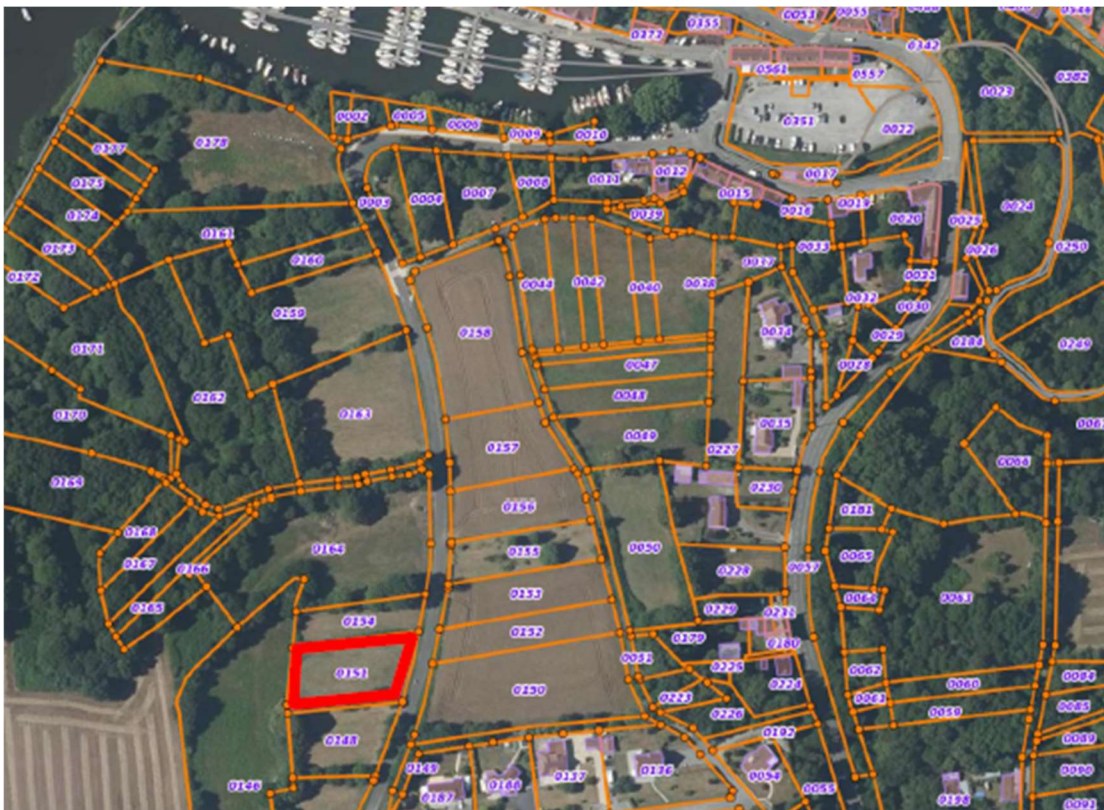
## Organisation des travaux de réparation de l'ouvrage

Le chantier va débuter le lundi 10 Mars 2025. La durée prévisionnelle du chantier est de 9 mois.

Les installations de chantier pour les 9 mois occuperont (voir ci-dessous) :

- la chaussée de la Route départementale (en bleu),
- des parkings attenants (en bleu)
- des parcelles privées (en bleu)
- une aire de stockage à 1km au sud hors agglomération (propriété commune de Férel)

Périmètre disponible pour la zone travaux et les Installations principales de chantier en phase « Route barrée »



Les travaux sont confiés par le Département au groupement d'entreprises NOVELLO – LESSARD TP.

L'ensemble des études de conception, la maîtrise d'œuvre et la gestion de l'exploitation du chantier sont assurés par les services techniques départementaux (DRA-SGTNOA-POA et DRA ATD SE).

Les conditions d'exploitations de pendant la durée des travaux sont les suivantes :

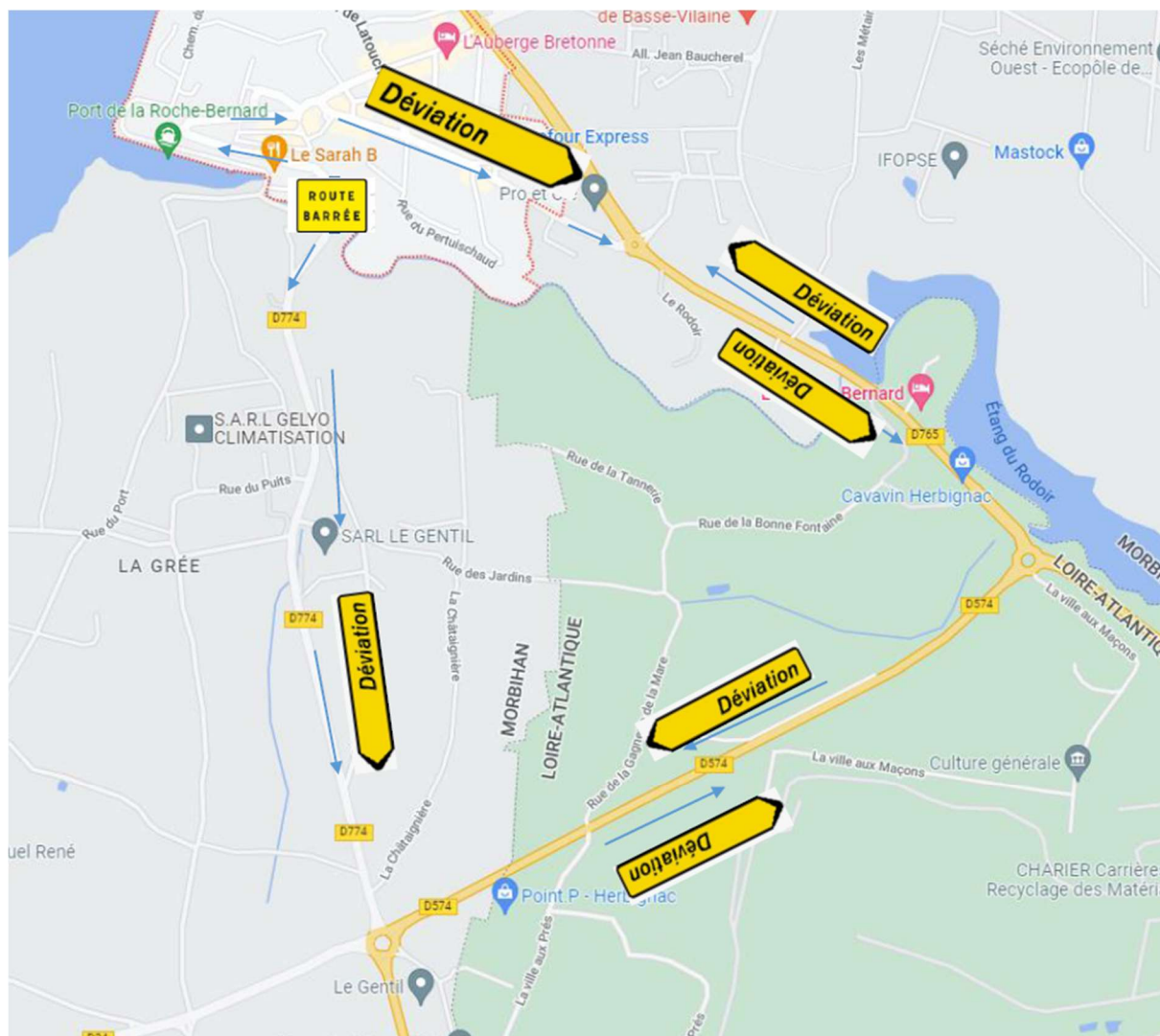
**Phase 1 : du 10/03 au 04/07 :** Travaux réalisés en dehors du flux de circulation des Véhicules légers (VL) et Poids Lourds (PL)

**ATTENTION : ces travaux seront réalisés sous coupure complète de la Route départementale 774, Route de Guérande (= ROUTE BARRÉE) du 10/03/2025 au 04/07/2025, du carrefour de la Rue du Passage au carrefour de la Rue de La Voûte, avec mise en place d'une déviation routière.**

**Phase 2 : du 05/07 au 26/11 :** Travaux réalisés sous coupure d'une voie, avec mise en place d'un alternat par feux avec vitesse limitée

## Information et déviations durant les travaux

### Plan de déviation :



La gestion de l'exploitation de chantier sera assurée par le SERD de Muzillac.



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :  
Restez vigilant et respectez les agents qui interviennent sur les chantiers  
dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

## **Contacts**

**Maîtrise d'ouvrage** : Conseil départemental du Morbihan

**Maîtrise d'œuvre** : Direction des Infrastructures et des Mobilités

**Contact avec les élus ou la presse :**

Sarah LE BORGNE (cabinet) 02 97 54 82 11 – email : [sarah.leborgne@morbihan.fr](mailto:sarah.leborgne@morbihan.fr)

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : [xavier.domaniecki@morbihan.fr](mailto:xavier.domaniecki@morbihan.fr)

## **Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :**

### **Message par courrier à M. le Président du conseil départemental**

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

**[routes@morbihan.fr](mailto:routes@morbihan.fr)**

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.